

---

### **9.3. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMA – AUTORISER LE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du guide du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) qui vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population.

CONSIDÉRANT que le conseil désire qu'un projet soit déposé dans le cadre de ce programme, pour procéder à des améliorations des portes du pavillon des loisirs permettant un meilleur accès aux aînés;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ET D'autoriser madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION - PRIMA**

- Ce programme s'adresse aux municipalités ayant une politique MADA en vigueur. Il vise des travaux d'infrastructures et d'améliorations pour répondre aux besoins des aînés
- La date limite pour le dépôt d'une demande est le 18 juin 2024.
- Le programme assume les frais à 100%, pour un montant maximal de 100 000\$.
- Considérant la date inconnue du futur projet de construction d'un centre communautaire, il serait pertinent de déposer une demande pour le projet ci-dessous :
  - Changer les portes et cadres au pavillon des loisirs pour un modèle incluant les dispositifs réglementaires et permettant une gestion autonome des portes : barre panique, système d'ouverture pour les chaises roulantes, système de fermeture et ouverture automatique avec lecteur de puces.
    - Les portes visées : les 2 portes extérieures donnant accès aux toilettes et la porte d'entrée principale et la porte extérieure donnant sur la terrasse. Total de 4x portes.
  - Remplacement de 2 portes brisées pour portes avec barres panique seulement : porte extérieure salle des patineurs et porte coupe-feu entre section des toilettes et la salle des miroirs.

## **DEMANDE DE RÉOLUTION**

Je demande l'autorisation aux membres du conseil pour déposer une demande de subvention au programme PRIMA pour le remplacement des portes et cadres du pavillon des loisirs pour des portes répondant aux critères d'accessibilité universelle.